**ARRÊTÉ**

**portant exclusion temporaire de fonctions**

**De M. ou Mme [Nom Prénom]**

**[grade] stagiaire**

Le Maire *(ou le Président)* de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale, et notamment son article 6,

Vu le courrier en date du [**date**] informant M. ou Mme [**Nom, Prénom**] de l’ouverture d’une procédure disciplinaire à son encontre,

Considérant qu’il est reproché à M. ou Mme [**Nom, Prénom**] d’avoir [**développez les faits reprochés à l’agent en reprenant de manière synthétique les éléments figurant dans le rapport disciplinaire**], ce qui constitue un manquement à l’obligation de [**précisez le manquement – peut concerner plusieurs obligations**],

Considérant que M. ou Mme [**Nom, Prénom**] a pris connaissance de son dossier le [**date**],

Considérant l’avis du Conseil de discipline rendu en date du [**date**] et proposant [**sanction proposée par le Conseil de discipline**], *(le cas échéant, si la sanction proposée était plus importante avant l’avis du conseil de discipline)*

**ARRÊTE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Article 1** **:** | Une exclusion temporaire de fonctions de [**Nombre de jours – 3 jours maximum**], sanction figurant à l’article 6 du décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale, est prononcée à l’encontre de M. ou Mme [**Nom, Prénom**], [**grade**] stagiaire. |
| **Article 2** **:** | La décision prend effet à compter du [**date**]. Cette période n’entre pas en compte pour le calcul de l’ancienneté, ni pour l’avancement et la retraite.  Pendant cette durée, une retenue de [**Nombre de jours**]/30ème est opérée sur la rémunération de M. ou Mme [**Nom, Prénom**]. |
| **Article 3** **:** | Le Secrétaire Général (ou le Directeur Général) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :  - Notifié à l'intéressé(e).  Ampliation adressée au :  - Président du Centre de gestion,  - Comptable de la collectivité. |

Fait à [**commune**], le [**date**]

Le Maire *(ou le Président),*

Le Maire (ou le Président),

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
* informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le [**date**] Signature de l’agent :